

A.A.P.P.M.A. Société de Pêche le Goujon de Cuise la Motte

L'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique A.A.P.P.M.A. société le Goujon de Cuise la Motte, créée le 28 août 1909 et enregistrée à la sous préfecture de Compiègne le 15 octobre 1909 sous le n°93, paru au journal officiel le 15 octobre 1909 et publié le 24 octobre 1909.

Lots de pêche sur la rivière Aisne 2^{ième} catégorie : lots 3 et 4

- lot 3 : du barrage de Couloisy – km 92.150 – au pont des Pourceaux – km 94.950 (pont de Berneuil) – 2 800 mètres (rive droite et rive gauche)

- lot 4 : du pont des Pourceaux – km 94.950 au barrage d'Hérant – km 97.600 – 2 850 mètres (rive droite et rive gauche)

Soit une longueur totale de **5 650 mètres**

En partant de l'écluse de Couloisy pour rejoindre l'écluse d'Hérant :

- sur la rive droite (berges sur Attichy-Berneuil sur Aisne-Rethondes)
- sur la rive gauche (berges sur Couloisy-Cuise la Motte-Trosly Breuil)

Vous pouvez pêcher les espèces suivantes : gardon, rotengle, goujon, tanche, ablette, brème, perche, barbeau, silure, anguille, lotte, brochet, sandre, carpe, écrevisse...

Vous rencontrerez également la faune suivante : cygne, héron, foulque, poule d'eau, canard, grèbe, oie, cormoran, mouette, martin-pêcheur, ragondin, rat, lapin, renard , chevreuil, sanglier, blaireau

La société de pêche le Goujon est également propriétaire d'un étang classé en 2^{ième} catégorie. Il s'agit de l'étang de Neuffontaines situé sur la commune de Saint Etienne Roilaye, lieu dit : marais de Genancourt. La superficie de cet étang est d'environ 1 hectare et demi, sur une propriété de 2 ha 55 ares 15 centiares. (pêche de nuit interdite)

La société de pêche est devenue propriétaire de l'étang en 1962, avec l'aide de la fédération de pêche de l'Oise qui lui avait consenti un prêt remboursable sur 6 ans.

Pour pêcher dans cet étang, il y a lieu de se conformer au règlement établi. Vous y trouverez les espèces suivantes : gardon, rotengle, ablette, goujon, tanche, brème, carpe, carassins , brochet, sandre, perche, silure, écrevisses

La pêche peut également être pratiquée dans le ru de Vandy, classé en 1^{ère} catégorie, suivant les dates d'ouverture et de fermeture (L'AAPPMA ne détient pas actuellement du droit de pêche) Considérant que ce cours d'eau traverse de nombreuses propriétés privées, son accès n'est pas très facile pour les pêcheurs. Vous y trouverez les espèces suivantes : goujon, gardon, rotengle, chabots, truite fario, arc en ciel, voir d'autres espèces (perche, brochet, brème, carpe, truite limité à 4 prises par jour, taille 25 cm), voir date d'ouverture et de fermeture 1^{ère} catégorie

Pour arriver sur les lieux de pêche

Pour arriver aux lots de pêches de la rivière Aisne : Cuise la Motte se situe à 15 km de Compiègne et à 22 km de Soissons sur la RN31.

Pour accéder à l'étang de Neuffontaines, prendre la D335 en direction de Pierrefonds, avant la côte de Pierrefonds, à la sortie de Cuise la Motte, prendre à droite – rue du Mesnil-, puis à gauche – rue de Neuffontaines (qui mène directement à l'étang)

Enfin, l'adresse de l'association de pêche est la suivante :

Siège social : AAPPMA le Goujon de Cuise la Motte
Mairie
1 Rue du Russon
60350 Cuise la Motte

Ou : Monsieur Littière Patrick
Secrétaire de l'AAPPMA le Goujon de Cuise la Motte
25 bis rue Clément Bayard
60350 Trosly-Breuil
06 52 55 35 65 (littiere.patrick@hotmail.fr)

A.A.P.P.M.A.
Goujon de Cuise la Motte
Le Secrétaire

Ou : Monsieur Sangué José
Président
908 rue du président Roosevelt
60750 Choisy Au Bac
06 11 82 38 61 (compiegnecarpepassion@gmail.com)



Etre membre actif d'une A.A.P.P.M.A ne consiste pas seulement à prendre sa carte de pêche. Vous pouvez également vous investir au sein de votre A.A.P.P.M.A sans pour autant être membre du conseil d'administration ou du bureau , lors des journées de nettoyages des berges en rivière ou à l'étang, nettoyage de la nature dans le cadre de l'opération (hauts de France propres) , transmettre son savoir auprès des jeunes , aider les pêcheurs dans leur pratique , les renseigner , surveiller , protéger les rivières, étangs , plans d'eau ... (pollution , braconnage ...) participer à la connaissance et à la gestion et à la protection de la faune et de la flore aquatique , aider lors d'accueil d'enfants pour des journées découverte de la pêche avec des écoles , des centres de loisirs (autrefois appelés centre aéré) , la fête de la pêche , l'organisation de concours de pêche , expositions , forum

S'investir ponctuellement une heure, une demi-journée , une journée ou davantage permet de sauvegarder le patrimoine naturel local . Participez à la vie de votre association de pêche, rejoignez nous pour partager , protéger , transmettre et connaitre et aussi pour assurer la relève au sein du bureau et du conseil d'administration de votre A.A.P.P.M.A .

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Patrick Littière".